



## *Les Bons collaborateurs 4*

Dans certains secteurs de l'usine, des responsables se permettent une « chasse aux sorcières » en voulant sanctionner les salariés grévistes de façon divers (pas d'augmentation, changement de poste, etc...)

Ce sont les mêmes responsables qui s'amusaient à filmer et prendre en photo les grévistes durant le conflit des NAO.

A ces bons collaborateurs de la direction la CGT leurs rappelle l'Article L1132-2 du code du travail qui stipule qu' « *Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire mentionnée à l'article L. 1132-1 en raison de l'exercice normal du droit de grève* ».

Si les postures de certains carriéristes persistent, nous réagirons collectivement avec l'ensemble des salariés dans les secteurs concernés pour y mettre un terme.

La situation actuelle sur notre établissement est déjà assez explosive. La CGT conseil fortement aux premiers responsables de ne pas jouer à la chasse aux grévistes et de se soucier plutôt du climat de plus en plus anxiogène sur notre établissement. Cher « bons collaborateurs » ne mettez pas de l'huile sur le feu.

Occupez-vous d'organiser le travail correctement sans créer la division entre salariés car cela ne profitera à personne.

### **La situation actuelle est déjà assez explosive comme ça !**

Le droit de grève est un droit, et cela ne doit pas être un frein au déroulement de carrière.

**Pendant les périodes de confinements, ces mêmes bons collaborateurs ont su sollicités les compagnons pour venir travailler et beaucoup ont répondu présents.**

Il conviendrait aujourd'hui de ne pas oublier que sans les salariés qui produisent rien ne sortirait de nos usines.

L'inflation galopante met beaucoup de famille en difficulté, notamment les salariés de la production.

Les prix à la pompe vont rapidement atteindre les 2€50 voir le 3€ le litre. Le travail en équipe et des samedis ne pourront pas être une solution pérenne car elle impacte fortement nos vies de famille et notre santé.

La direction générale devra dès l'ouverture des NAO 2023 faire des propositions à trois chiffres et ce dès la première réunion de négociation.

Argenteuil le 23 juin 2022